REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

LUCINGES

Séance extraordinaire du jeudi 10 juillet 2013 – 20 heures
<u>Présents</u> : JP BORDET, Ch. GRAND S.GUYOT-SCHMID I. SERMONDADAZ, J. HOURLIER , L. BROUZE, Ch. BURKI, N. TOUREILLE, JL SOULAT,
R. VIELLARD,
<u>Absents excusés</u> : C. HUISSOUD, qui a donné procuration à Ch. BURKI, C. SCOTTI,, procuration à JL Soulat, J. CHARRIERE, procuration à Ch. Grand, M. RUFFET, B. LEMMO,
Date de convocation du Conseil municipal 28.06.2013

~~~~~~

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Sabine Guyot-Schmid , comme secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 28.06.2013 :

1 – Compte rendu conseil municipal
2 – PDIPR – conventions
3 – Défibrillateur
4 – aménagement entrée village
5 – cession terrain
6 – comptes rendus - questions diverses

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte rendu de la séance du 16.5.2013

4 – COMPTE RENDU DECISION

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise pour la signature du marché pour les travaux de restructuration et d'aménagement des voies communales pour un montant HT De 51 817.50€, avec l'Entreprise EIFFAGE

5 – ENVIRONNEMENT : SENTIERS RANDONNEES – CONVENTION PDIPR

Des modifications ont été apportées sur le tracé du sentier du Pralère et il convient de délibérer pour approuver le nouveau tracé du sentier d'intérêt communautaire de la « Boucle du Prélère », situé sur le Massif des Voirons, tel qu'il figure sur le plan qui sera annexé à la délibération .
Après délibération, le conseil municipal
~~~~~~

APPROUVE le nouveau tracé du sentier d'intérêt communautaire de la « Boucle du Prélère », situé sur le Massif des Voirons, tel qu'il figure sur le plan qui sera annexé à la délibération .

6 – DEFIBRILITEUR

Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité
DECIDE l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur
DESIGNE J.L. Soulat et N. Toureille de l'étude du projet ; une proposition d'un montant de 3 588.25€ TTC a déjà été reçue.

7 – AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis proposés pour l'étude de l'aménagement de l'entrée du village, aménagement rond point, point d'apport volontaire.
2 bureaux ont répondu : le Bureau « Aménagement et Paysage des Savoie » à Fillinges et le bureau « Architectes du Paysage ») Archamps
Les devis donnent les résultats suivants :
- Bureau « Aménagement et Paysage des Savoie - montant HT 5 950.00€
-Bureau « Architectes du Paysage » - montant HT 6 390.00€

Après avoir étudié les deux propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de retenir l'offre du bureau « Architectes du Paysage ») Archamps, pour un montant HT de 6 390.00€ , bien que l'offre soit la plus chère. Architectes et Paysages apporte beaucoup plus de précisions quant à ses prestations avec des croquis et des détails.
AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.

8 – CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande faite par M. et Mme Sermondadaz J. François d'acquisition d'une partie de la parcelle B 1020.
Madame Isabelle Sermondadaz, directement concernée, quitte la séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de céder à Monsieur et Madame J. François SERMONDAZ,
Une partie de la parcelle B 1020, pour une superficie de 1 500m² - au prix de 975.00€ ; ce prix a été fixé par le service des Domaines.
DESIGNE Monsieur J. Claude COLLOUD, géomètre expert, pour la rédaction de l'acte administratif
Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de Monsieur et Madame Sermondaz.

9 – QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Décision modificative de crédits :
+ crédits article D 73925 3 000.00
- crédits articLE R 7311 3 000.00

9-2 : convention RCF
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimté
DECIDE de passer une convention avec RCF Haute Savoie (radio locale) pour
- remplacer la parabole actuelle
- fixer les conditions techniques et financières de la « location » de la façade de la mairie
  . durée 5 ans, à compter du 1.9.2013
  . loyer annuel : 800.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention
9-3 : P.D.U. – projet arrêté : avis favorable
9-4 : INFORMATIONS
9-4.1 : Boulangerie : Monsieur et Madame CHAFFARD vendent le fonds de commerce de la boulangerie ; le nouveau propriétaire ouvrira le 1er semptembre2013

9-4.2 : Recours TA contre CU : Le Juge du TA de Grenoble a débouté la demande de Monsieur Egli Jean Louis pour son recours contre un arrêté de CU négatif
9-4.3 / Compte rendu activités Police
9-4.3 : recensement population = 1 600 habitants
9-4.4 : école 194 élèves inscrits
9-4.5 : Eglise : lancement consultation
9-4.6 : Date prochaines élections municipales : 23 et 30 mars 2014

Séance levée à 22h00

Ainsi fait et délibéré en séance

Le secrétaire de séance, Le Maire

Sabine GUYOT-SCHMID Jean Pierre BORDET